



Newsletter Réseau français Villes-Santé

JUIN-JUILLET 2025

À LA UNE

✿ LE 12 JUIN DERNIER, LE COLLOQUE DES VILLES-SANTÉ A RASSEMBLÉ PLUS DE 150 PERSONNES.

Le jeudi 12 juin à Besançon, le colloque des Villes-Santé a accueilli **près de 150 participants représentant 37 villes et intercommunalités de France métropolitaine et d'outre-mer**, autour de la thématique « *Jeunesse, santé et bien-être* ».



©Marine Kerbidi

Lors de cette journée de rencontres (jalonnée de plénières, de pauses actives, d'ateliers de travail, de partages d'expériences, de visites de terrain), les Villes-Santé ont pu **partager une multitude d'actions inspirantes** sur la manière dont elles contribuent, de par leurs différentes compétences, au bien-être et à la santé des jeunes. **Les Villes-Santé ont également pris position avec leur plaidoyer** : « *Agir pour la santé des jeunes par une approche globale, inclusive et équitable* », disponible sur [notre site internet](#).



©Marine Kerbidi



©Marine Kerbidi

Nous tenons à remercier **la Ville de Besançon** pour la co-organisation des rencontres et son accueil chaleureux, **le Kursaal et la Citadelle** pour la mise à disposition de leurs si beaux espaces, **Pascal Massiot** qui a contribué à la réussite de cet événement par son animation bienveillante, **Emmanuelle Godeau** et **Éric Le Grand** pour leurs apports théoriques, **les Villes-Santé intervenantes** et **l'ensemble des participants** ; qui ont contribué à faire de cette journée, des rencontres riches et inspirantes.



©Marine Kerbidi

Une synthèse de l'ensemble des échanges et le book rassemblant toutes les fiches actions des Villes-Santé seront mis en ligne sur le site internet et diffusés prochainement.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

✦ LES VILLES-SANTÉ PUBLIENT LEUR PLAIDOYER « AGIR POUR LA SANTÉ DES JEUNES PAR UNE APPROCHE GLOBALE, INCLUSIVE ET ÉQUITABLE ».

Réunies à Besançon, les Villes-Santé souhaitent porter haut **les enjeux et les actions à engager pour préserver la santé des jeunes**. Leur plaidoyer « Agir pour la santé des jeunes par une approche globale, inclusive et équitable » donne **des recommandations d’actions à destination de l’État** mais permet aussi d’engager les villes sur ce sujet. Le plaidoyer a vocation à être relayé largement par les villes et tout acteur souhaitant porter ces recommandations.

Pour accéder au plaidoyer, [cliquez ici](#)

**✦ SAVE THE DATE !
LE RFVS CO-ORGANISE UN WEBINAIRE AVEC LE HUB DES TERRITOIRES SUR LE THÈME « DONNÉES, SANTÉ ET ACTION PUBLIQUE LOCALE ».**

Le 18 septembre, de 14h à 16h, le RfVS co-organise un webinaire avec le Hub des Territoires sur **la thématique des données, de la santé et de l’action publique locale**.

Agir sur la santé des habitants : quels usages et enjeux dans l’accès aux données au niveau des villes et intercommunalités ? **L’accès aux données et à des informations à une échelle fine des territoires (IRIS/quartiers, villes) représente un enjeu majeur dans la conduite des politiques publiques locales favorables à la santé et au bien-être des habitants**. En effet, les villes et intercommunalités agissent par l’ensemble de leurs compétences sur les déterminants de la santé et du bien-être, que ce soit par le logement, les espaces publics, la mobilité, le sport, l’alimentation, les politiques environnementales, ou encore par les projets qu’elles mènent avec les associations et les habitants.

Dans un contexte d’open et de big data, ce webinaire vise à **questionner les enjeux d’accès et d’usages des données pour les villes**, dans l’objectif de mieux accompagner leurs politiques et actions pour améliorer la santé et le bien-être des habitants : comment se saisissent-elles des données existantes pour conduire leurs actions, quels enjeux dans l’accès, l’usage et la diffusion de données à ce niveau de proximité ? Comment mobilisent-elles les ressources disponibles pour conduire leurs actions ? Comment travaillent-elles avec d’autres acteurs pour améliorer leurs connaissances sur l’état de santé de la population sur un territoire ? Comment agir sur les inégalités d’accès aux données sur ce qui détermine notre santé ?

Ce webinaire vise à **partager des exemples d’usages des données par les villes dans une approche par déterminants de la santé**, et à **ouvrir une discussion avec les acteurs** sur les manières d’appuyer les politiques locales dans leur efficacité et leurs impacts sur la santé et le bien-être des habitants.

Pour plus d’informations et vous inscrire, [cliquez ici](#)

**✦ SAVE THE DATE !
WEBINAIRE « LES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS, ACTEURS CLÉS DU LIEN SOCIAL ».**



Le 02 octobre, de 14h à 16h, le Réseau français Villes-Santé animera un webinaire dans le cadre des Semaines d’Information sur la Santé Mentale (SISM). À l’occasion de la 36e édition des SISM qui porte sur le lien social, le RfVS se penchera sur le sujet essentiel : « Les villes et intercommunalités, acteurs clés du lien social », et mettra en lumière des initiatives locales concrètes en faveur du lien social.

Pour découvrir le pré-programme du webinaire et vous inscrire, [cliquez ici](#)

✦ SONDAGE EN VUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2026-2028 DU RFVS.



Le RfVS est actuellement en train de travailler sur **l’élaboration de son prochain programme de travail 2026-2028**. Afin de répondre au mieux aux attentes de ses membres, le secrétariat a lancé **un questionnaire qui vise à recenser les souhaits** quant aux thématiques et au format des groupes de travail, aux livrables et aux outils du Réseau. **Les réponses attendues sont individuelles** (plusieurs réponses possibles par Villes-Santé, pas de limite). N’hésitez pas à diffuser ce questionnaire largement au sein de votre collectivité (élus et agents). **Date limite de réponse : 31 août 2025.**

✿ LE RFVS EST SIGNATAIRE DE LA LETTRE OUVERTE DE LA SNANC.



Le Réseau français Villes-Santé a décidé de prendre position aux côtés de 86 autres associations partenaires pour **revendiquer une alimentation accessible à tous qui ne soit néfaste ni pour la santé, ni pour la biodiversité, ni pour la qualité de l'air.**

Ce que notre collectif d'associations demande est simple, urgent et essentiel :

1. **Interdire la publicité** pour les produits trop gras, sucrés et salés, en particulier ceux ciblant les enfants ; et rendre obligatoire l'affichage du Nutri-score.
2. **Garantir une meilleure transparence des prix** et un encadrement des marges des distributeurs et des industriels sur les produits sains et durables.
3. **Mettre en place des objectifs d'approvisionnement en produits durables et équitables** pour les enseignes de la grande distribution ; et restreindre la surface de vente dédiée aux produits trop gras, sucrés et salés.
4. **Fixer des objectifs chiffrés afin de réduire la consommation de viande**, avec des mesures pour favoriser la consommation de viandes de qualité et de protéines végétales issues de filières françaises.
5. **Assurer un financement pérenne des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** à hauteur de 80 millions d'euros par an pour soutenir les pratiques agroécologiques et la juste rémunération des agriculteurs.
6. **Nommer un/une déléguée interministérielle** en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la SNANC, et garante d'une allocation de moyens suffisants pour l'atteinte des objectifs.

Pour consulter la lettre ouverte, [cliquez ici](#)

✿ RÉUNION DU GT « ESPÈCES À ENJEUX DANS UNE APPROCHE UNE SEULE SANTÉ » SUR LES POLLENS ALLERGISANTS.

Cette réunion, co-organisée par le RfVS, la Ville de Lyon et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France, a été l'occasion de revenir sur **l'enjeu croissant des allergies polliniques**, en lien avec les changements climatiques et la pollution, et sur les actions des collectivités. Les pollinariums sentinelles de Limoges et de La Rochelle ont, en particulier, été présentés.

✿ RÉUNION « ONE HEALTH » EN MARGE DES RENCONTRES NATIONALES.

Les Villes de Besançon et de Marseille ont co-organisé un temps d'échange sur le concept « une seule santé », le 10 juin à Besançon. Faisant suite à une première réunion organisée par les Villes de Strasbourg et de Lyon en mai, ce temps a permis aux élus et agents des Villes-Santé de revenir sur le définition du concept, son appropriation et les défis pour la mise en œuvre dans les collectivités.

✿ RÉUNION DU GT « SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES ».



Le 13 juin, dans le cadre des Rencontres nationales du RfVS, s'est tenue une réunion du GT « Santé dans Toutes les Politiques », sur la thématique : « **La SdTP à l'interface entre les villes et les EPCI** ». À cette occasion, Martina Serra (chargée de projet européen) a pu présenter les premières conclusions issues des réunions précédentes. La Ville de Nantes et Nantes Métropole ont également apporté leurs témoignages croisés sur leur politique de santé et son application à l'échelle municipale et métropolitaine. Cela a permis d'introduire les échanges entre les participants, qui ont ensuite travaillé en petits groupes afin d'identifier collectivement les freins et les leviers rencontrés lors de la mise en œuvre de la SdTP à l'échelle des petites et moyennes villes, grandes villes et/ou EPCI.

[Une restitution des travaux est prévue en visio à la rentrée.](#)

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

18 septembre - 14h/16h	Webinaire « données, santé et action publique locale », co-organisé avec le Hub des Territoires (en hybride) Pour plus d'informations et pour vous inscrire, cliquez ici
19 septembre - 09h30/11h	Réunion du groupe-action Paniers santé (en visio) Réservé aux membres du groupe-action
25 septembre - 14h/16h	Réunion du GT « Espaces sans tabac » (en visio) avec l'intervention de la Ligue nationale contre le cancer
26 septembre - 09h30/11h	Réunion du groupe d'échanges Paniers santé (en visio) avec la présentation du programme Jeunes pousses par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
29 septembre - 14h/16h	Réunion du Bureau du RfVS (en visio) (instance réservée aux membres du Bureau)
30 septembre - 14h/16h	Réunion du GT « Santé des enfants, santé des jeunes et parentalité » (en visio) avec la participation de l'UNICEF France et de la Ville de Lorient Au programme : présentation des résultats de la 6 ^{ème} édition de la consultation nationale de l'UNICEF qui a porté sur la pauvreté et l'exclusion sociale, avec une ouverture sur la prochaine consultation qui portera sur la santé mentale des enfants.
02 octobre - 14h/16h	Webinaire « Les villes et intercommunalités, acteurs clés du lien social » organisé dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). Ce webinaire mettra en lumière des initiatives locales concrètes en faveur du lien social. Pour découvrir le pré-programme et vous inscrire, cliquez ici
06 octobre	Assises nationales et européennes du Sport-Santé (à Strasbourg) Pour vous inscrire, cliquez ici
05 au 07 novembre	Congrès de la SFSP (à Lille) Le RfVS sera présent au Congrès de la SFSP qui portera sur le thème de la santé mentale publique.
25 et 26 novembre	Congrès de la SFSE (à Montpellier) Le RfVS sera présent au Congrès de la SFSE qui portera sur le thème de l'alimentation.

DERNIERS « VILLE-À-VILLES » ENVOYÉS

- > **VàV-25-15** L'usage des fonds de concours dans le champs de la santé.
- > **VàV-25-14** Clarification de la formulation de la compétence santé dans les statuts.
- > **VàV-25-13** Mise en place de pièges à CO₂ dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre.
- > **VàV-25-12** Mise en place de la culture sur ordonnance.
- > **VàV-25-11** Modèles de financement de la prévention en France.
- > **VàV-25-10** Maisons de l'Alimentation.
- > **VàV-25-09** Maisons Médicales de Garde.

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Participation à la réunion annuelle du consortium meeting du projet européen à Katowice (Pologne), les 16 et 17 juin. Martina Serra (chargée de projet européen) et Alexandra Bastin (chargée de projet alimentation saine) ont assisté à la réunion annuelle du consortium meeting du projet européen JA PreventNCD, qui a été l'occasion de faire le point sur les diverses avancées du projet, mais aussi de rencontrer et d'échanger de vive voix avec les partenaires internationaux. Le 17 juin, Martina Serra a également participé à une session parallèle sur l'activité physique où il a été présenté comment / en quoi les zones sans voiture autour des écoles peuvent encourager et soutenir l'activité physique. Martina a pu y présenter les exemples des Villes de La Rochelle, de Lyon et de Marseille.

Participation à la réunion du consortium européen sur la prévention des maladies non transmissibles, dont le cancer, à Katowice (Pologne), le 18 juin. Martina Serra a participé à une réunion du consortium européen organisée spécifiquement autour des sujets de prévention des maladies non transmissibles. L'objectif était de réfléchir collectivement à la définition et à la mise en place d'une instance collaborative européenne spécialisée : quels rôles devraient avoir cette instance ? quels positionnements politique et administratif ? sur quels niveaux (international, européen, national, local) ? sur quelles thématiques ? etc. Les représentants de chaque pays, du projet européen JA PreventNCD, se sont donc réunis aux côtés de partenaires internationaux spécialisés sur la thématique « cancer / maladies chroniques ».

Participation d'une délégation française à la Conférence du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS à Bursa (Turquie), du 16 au 19 juin. La Conférence annuelle du Réseau européen des Villes-Santé portait cette année sur le thème de la résilience, et sur l'annonce du lancement, à partir de 2026, d'une nouvelle phase pour les Villes-Santé, incluant un 7^e axe thématique 'Prepare'. Trois représentantes du Réseau français Villes-Santé ont fait le déplacement : Aude Thomet (chargée de mission à la Ville de Poitiers) a présenté [le projet InoV](#) sur les îlots de chaleur urbains ; Audrey Martin (responsable du service santé-environnement de la Ville de Rennes) a présenté [l'expérience de la Ville de Rennes](#) sur l'urbanisme favorable à la santé ; et Maude Luherne (directrice du RfVS) a présenté les premiers retours de [l'action pilote Paniers santé](#) réalisée dans le cadre du [projet européen JA PreventNCD](#). Le RfVS était également co-organisateur, aux côtés des réseaux tchèque, croate et finlandais, de la réunion des réseaux nationaux Villes-Santé. Cette réunion a permis un temps de travail et d'échanges autour des attentes et expériences des réseaux nationaux, la préparation de la nouvelle phase thématique du Réseau européen, ainsi que le travail en petits groupes sur quatre sujets sélectionnés par les participants : la mobilisation des membres, le plaidoyer, l'implication des jeunes, et l'adhésion de nouvelles villes membres. Enfin, Maude Luherne a animé une seconde réunion de [la Task force sur la Santé dans Toutes les Politiques](#), qui a ciblé ses échanges sur le sujet des données pour la mise en œuvre de la SdTP avec en appui des exemples des Villes de Cork (Irlande) et de Rennes ; et du Réseau irlandais des Villes-Santé.

Retour sur la réunion du réseau régional Arc Alpin, le 27 juin. La Ville de Villeurbanne a récemment pris le relais du portage du réseau régional Arc Alpin (après Valence et Romans-sur-Isère). Les Villes-Santé composant ce réseau se sont réunies le 27 juin dernier à Villeurbanne pour échanger sur différents sujets : présentation d'un nouvel outil cartographique pour un urbanisme favorable à la santé et projet sur la qualité de l'air dans les écoles (Ville de Villeurbanne) ; présentation de la construction et de l'animation du Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Valence ; et échange proposé par la Ville de Lyon sur le Spaser.

Atelier in situ « urbanisme favorable à la santé » du programme Petites villes de demain. Nina Lemaire (cheffe de projet santé environnement) a participé à une table-ronde sur la mise en œuvre de l'UFS, lors d'un événement organisé les 24 et 25 juin à Quimperlé par l'équipe PVD de l'ANCT et Popsu territoires. Les échanges ont été l'occasion d'aborder spécifiquement les actions des petites villes sur les questions de santé-environnement. Pour en savoir plus sur le programme Petites villes de demain, [cliquez ici](#)

✿ DÉMARCHE ÉCO-PMI À PARIS.



En juin 2025, dans le cadre du Plan Parisien Santé Environnement 2 (PPSE2), la Ville de Paris a lancé un dispositif en lien avec les 1 000 premiers jours qui s'adresse aux futurs et jeunes parents. La démarche Éco-PMI vise à **renforcer le rôle préventif des équipes de protection maternelle et infantile** par la formation des professionnels, et vise à **réduire les sources d'exposition au sein des centres de PMI**. Dans ce cadre, a été déployé un kit de naissance pédagogique, sans plastique ni produits polluants, qui sera distribué gratuitement aux futurs et jeunes parents parisiens. L'idée est d'encourager les parents, le plus précocement possible à adopter des pratiques écoresponsables et favorables à la santé de leur enfant.

Pour plus d'informations sur le dispositif, [cliquez ici](#)

✿ LA VILLE DE COURBEVOIE SOUTIEN LE PROJET « ADOLESCENTS EXPERTS ».

Le projet est né de la rencontre entre des professionnels de santé et des jeunes engagés, convaincus que la parole des adolescents est essentielle dans les questions de santé mentale. Depuis 2023, la Ville de Courbevoie, la SFSA, l'hôpital Rives de Seine, la Maison des Adolescents 92 et le Conseil Parisien de la Jeunesse construisent ensemble des actions concrètes tels que des ateliers, des événements, des tables-rondes, etc. avec un objectif commun : **rendre visible, accessible et légitime la santé mentale des jeunes**. Un événement phare sera organisé dans le cadre de la Semaine internationale de la santé des jeunes, du 13 au 19 octobre 2025. Porté par le IAAH (International Association for Adolescents Health), cet événement a pour mission de mobiliser jeunes, professionnels, familles, élus et associations autour du bien-être des adolescents. Valentine de Bourgues et Chahd Lehib, deux jeunes courbevoisiennes, ont été élues pour représenter la France lors de cette semaine qui sera l'occasion de **mettre en avant les besoins spécifiques des adolescents en termes de santé, de créer des actions et de faire corps autour de ce sujet crucial qu'est la santé des futures générations**.

✿ ONE HEALTH EN ZONE URBAINE : LA SANTÉ ENTRE NOS MAINS.

Pour rendre l'approche One Health – Une seule santé plus accessible, le réseau One Health 4 Cities a réalisé **une vidéo de présentation et d'explication à destination des collectivités et des acteurs du territoire**. La Ville de Lyon en tant que cheffe de file et l'Eurométropole de Strasbourg en tant que partenaire sont moteurs de cette dynamique. La vidéo permet de répondre en deux minutes à des questions clés : que signifie concrètement One Health dans le contexte urbain ? pourquoi et comment mettre en œuvre cette approche dans nos villes ? quels enjeux de santé publique permet-elle de mieux appréhender ? L'approche One Health repose sur une idée simple mais puissante : la santé humaine, animale et environnementale sont étroitement interconnectées. Mais rendre ce concept opérationnel reste un défi. Pour mieux le faire comprendre et inciter à l'action, la vidéo a trois objectifs : **1. Simplifier l'approche One Health pour tous les publics ; 2. Sensibiliser à l'intégration de One Health dans les politiques locales de santé ; 3. Inspirer l'action et encourager la coopération entre acteurs locaux : urbanistes, professionnels de santé, écologues, citoyens, collectivités, etc.**

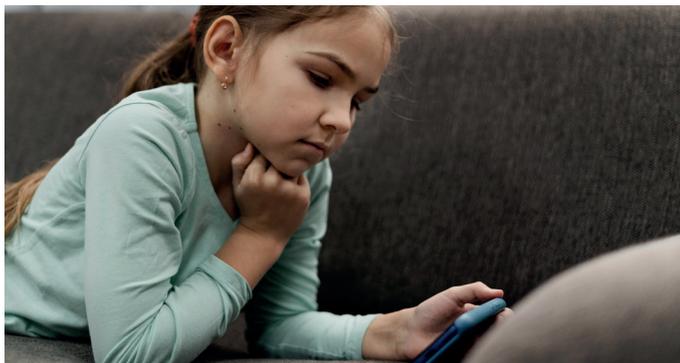
Pour accéder à la vidéo, [cliquez ici](#)



Valentine et Chahd portent ce sujet avec le soutien de l'hôpital Rives de Seine et de la Ville de Courbevoie, mais elles doivent **recenser le plus d'actions possibles pour montrer à quel point les collectivités territoriales, et par extension la France, sont motrices dans le domaine de la santé des jeunes**. Elles participeront également au Congrès mondial de la santé des adolescents en Jamaïque, les 6, 7 et 8 novembre 2025.

Pour plus d'informations et partager vos actions, [cliquez ici](#)

✿ VIE EN LIGNE, CONSÉQUENCES EN LIGNE.



Si l'environnement numérique, des médias sociaux aux plateformes assistées par intelligence artificielle (IA), constitue un risque avéré pour la santé mentale des enfants et des adolescents dans la Région européenne de l'OMS, les pays peuvent déjà œuvrer à leur protection. Telle est la principale conclusion d'une nouvelle note d'orientation élaborée par l'OMS/Europe. « *Alors que les plateformes numériques façonnent de plus en plus la vie de nos jeunes, nous devons veiller à ce qu'elles ne nuisent pas à leur santé mentale, mais qu'elles en assurent aussi la protection. Nous appelons les pouvoirs publics, l'industrie et les communautés à agir et à instaurer des environnements numériques qui ne négligent pas mais favorisent le bien-être des jeunes générations. Cela nécessite une action coordonnée, allant de l'amélioration de la littératie numérique des jeunes à une réglementation plus stricte des plateformes numériques, en passant par le soutien à la conception et à la gouvernance numériques menées par les jeunes. Nos enfants et nos jeunes méritent d'être protégés contre les dangers potentiels du numérique* » docteur Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe.

L'OMS/Europe appelle donc les pays à accorder la priorité à 8 mesures politiques urgentes :

- Faire du bien-être numérique une priorité nationale de santé publique ;
- Réglementer la conception des plateformes afin de limiter les fonctionnalités addictives et nocives ;
- Donner aux professionnels de santé les moyens d'expliquer comment utiliser les technologies en toute sécurité ;
- Soutenir la gouvernance numérique menée par les jeunes ;
- Accroître les investissements dans les alternatives hors ligne aux divertissements sur écran ;
- Appliquer des stratégies de santé publique intersectorielles avérées pour améliorer le bien-être numérique ;
- Formuler des orientations précises sur le bien-être numérique et l'utilisation saine des technologies ;
- Tenir les entreprises et les intérêts commerciaux pour responsables.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

✿ L'OMS LANCE UNE INITIATIVE AUDACIEUSE DESTINÉE À FAIRE AUGMENTER LES TAXES SUR LES PRODUITS NOCIFS POUR LA SANTÉ ET À SAUVER DES MILLIONS DE VIE.

D'ici à 2035 et dans le but de freiner les maladies chroniques, l'OMS a lancé une initiative de grande ampleur pour inciter les pays à augmenter les prix du tabac, de l'alcool et des boissons sucrées d'au moins 50%. Le lancement de l'initiative « 3 by 35 » intervient au moment où les systèmes de santé sont soumis à une pression énorme en raison de l'avancée des maladies non transmissibles (MNT), de la diminution de l'aide au développement et de l'augmentation de la dette publique ; la consommation de tabac, d'alcool et de boissons sucrées alimentant l'épidémie de MNT. Les MNT, notamment les cardiopathies, les cancers et le diabète, sont responsables de plus de 75% des décès dans le monde. D'après un rapport récent, une augmentation unique de 50% du prix de ces produits pourrait éviter 50 millions de décès prématurés au cours des 50 prochaines années.

L'initiative « 3 by 35 » prévoit un soutien direct aux réformes menées par les pays en vue d'atteindre les objectifs suivants :

1. **Faire reculer la consommation de produits nocifs en les rendant moins abordables** : il faut instaurer des droits d'accise sur le tabac, l'alcool et les boissons sucrées, ou les augmenter s'ils existent, afin d'entraîner une hausse des prix et ainsi faire reculer la consommation pour réduire les dépenses de santé futures et le nombre de décès évitables.
2. **Collecter des recettes pour financer la santé et le développement** : il faut mobiliser des ressources publiques nationales pour financer des programmes de santé et de développement essentiels, y compris la couverture sanitaire universelle.
3. **Obtenir un large soutien politique de la part des ministères, de la société civile et du monde universitaire** : il convient de renforcer les alliances multisectorielles en impliquant les ministères des finances et de la santé, les parlementaires, la société civile ainsi que les chercheurs pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces. L'OMS appelle donc les pays, la société civile et les partenaires à soutenir l'initiative « 3 by 35 » et à s'engager en faveur d'une fiscalité plus judicieuse et plus équitable qui soit favorable à la santé et qui permette d'atteindre plus vite les objectifs de développement durable.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

« CHRONIC RESPIRATORY DISEASES IN THE WHO EUROPEAN REGION ».

Ce nouveau rapport de l'OMS/Europe et de la Société européenne de pneumologie (ERS) révèle que **les maladies respiratoires chroniques (MRC)** – notamment l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et d'autres affections pulmonaires – **sont largement sous-diagnostiquées et mal prises en charge ; et que leur impact sur les systèmes de santé est largement sous-estimé dans la Région européenne de l'OMS.** Bien qu'elles soient souvent évitables et traitables, les MRC figurent parmi les principales causes d'invalidité et de décès dans la Région, notamment en tant que causes sous-jacentes de maladies cardiovasculaires et de cancer. Elles constituent actuellement la sixième cause de décès. « *Ce rapport montre que les maladies respiratoires chroniques, qui touchent 81,7 millions de personnes dans la Région européenne de l'OMS, ont longtemps été négligées en raison d'une attention politique insuffisante et d'un sous-financement.*

Cette négligence a entraîné un sous-diagnostic, des diagnostics erronés et des données incomplètes, coûtant à la Région environ 21 milliards de dollars par an », Dr Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe. « *Pour changer cette situation, nous devons renforcer les systèmes de santé en plaçant la prise en charge des maladies respiratoires chroniques au cœur des stratégies plus larges de lutte contre les maladies non transmissibles. La prévention est essentielle : cela implique de s'attaquer à des risques tels que le tabagisme, la pollution atmosphérique et les conditions de travail dangereuses* ». Le rapport propose des solutions pratiques et des expériences partagées pour soutenir une approche axée sur le parcours de vie et contribuer à bâtir une Région résiliente, prête à faire face aux MNT d'ici 2050.

Pour accéder au rapport (en anglais), [cliquez ici](#)

LE LIEN SOCIAL ASSOCIÉ À UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ ET À UN RISQUE RÉDUIT DE DÉCÈS PRÉMATURÉ.

La Commission de l'OMS sur le lien social a publié un rapport mondial qui révèle que **la solitude touche une personne sur six dans le monde** (en particulier les jeunes et les personnes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire) et qu'**elle a des répercussions considérables sur la santé et le bien-être.** On estime que la solitude est à l'origine d'environ 100 décès par heure, soit plus de 871 000 décès par an.

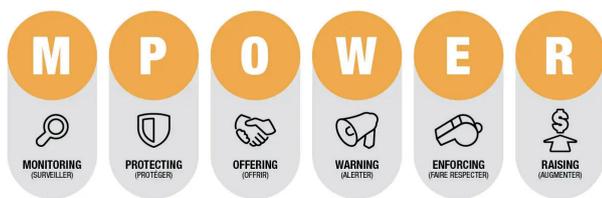
« *Dans ce rapport, nous levons le voile sur le problème de la solitude et de l'isolement, qui constitue un défi majeur de notre époque. Notre Commission y propose une feuille de route expliquant comment nous pouvons favoriser des modes de vie bénéficiant de liens sociaux plus étroits et souligne l'impact profond que cela peut avoir sur la santé, l'éducation et l'économie* », Dr Vivek Murthy, coprésident de la Commission de l'OMS sur le lien social et ancien administrateur de la santé publique des États-Unis d'Amérique. Pour rappel, l'OMS définit le lien social comme se rapportant à la manière dont les personnes entrent en relation et interagissent les unes avec les autres. La solitude est décrite comme le sentiment douloureux qui résulte d'un écart entre les liens sociaux souhaités et réels, tandis que l'isolement social fait référence à l'absence objective de liens sociaux suffisants. « *À une époque où les possibilités de connexion sont infinies, de plus en plus de personnes se retrouvent isolées et seules* », Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. **Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la solitude et à l'isolement social, dont :** une mauvaise santé, un faible niveau de revenu ou d'éducation, le fait de vivre seul, l'inadéquation des infrastructures communautaires et des politiques publiques et les technologies numériques.

Le lien social peut avoir un effet protecteur sur la santé tout au long de la vie : atténuation des phénomènes inflammatoires, amélioration de la santé mentale et prévention des décès prématurés. À l'inverse, la solitude et l'isolement social augmentent le risque d'accident vasculaire cérébral, de maladie cardiaque, de diabète, de déclin cognitif et de décès prématuré. Ils ont également une incidence sur la santé mentale, les personnes qui se sentent seules étant deux fois plus susceptibles de souffrir de dépression. La solitude peut également favoriser la survenue d'une anxiété et de pensées d'automutilation ou de suicide. Le rapport propose alors **une feuille de route pour une action mondiale axée sur 5 domaines clés :** la politique, la recherche, les interventions, l'amélioration des méthodes de mesure (y compris l'élaboration d'un indice mondial du lien social) et la mobilisation du public, afin de faire évoluer les normes sociales. Il existe des solutions à différents niveaux – national, communautaire et individuel – pour combattre la solitude et l'isolement social. Aussi, ces actions peuvent aller de **la sensibilisation à la modification des politiques nationales en passant par le renforcement des infrastructures sociales** (parcs, bibliothèques, cafés, etc.) et **la prestation de soins psychologiques.** La plupart des gens savent ce que c'est que de se sentir seul, et chacun et chacune peut contribuer à combattre ce problème par des gestes simples du quotidien : tendre la main à un ami ou une amie dans le besoin, ranger son téléphone pour être pleinement présent lors d'une conversation, saluer un voisin ou une voisine, rejoindre un groupe local ou faire du bénévolat. En cas de difficulté plus grave, il est important de se renseigner sur le soutien et les services disponibles pour les personnes qui se sentent seules. Les coûts de l'isolement social et de la solitude sont élevés, mais les avantages du lien social sont immenses.

Pour accéder au rapport (en anglais), [cliquez ici](#)

UN NOUVEAU RAPPORT DE L'OMS PRÉCONISE L'ADOPTION DE POLITIQUES PLUS STRICTES EN MATIÈRE DE LUTTE ANTITABAC.

LES MESURES



Source : Organisation mondiale de la Santé, Rapport, WHO report on the global tobacco epidemic 2021: addressing new and emerging products, 2021.

Si le tabagisme est l'une des principales causes évitables de décès prématuré dans le monde, il fait encore plus de 7 millions de victimes chaque année. Selon le nouveau rapport mondial de l'OMS, nous progressons néanmoins vers un avenir sans tabac. Aujourd'hui, **plus de 6,1 milliards de personnes, soit les trois quarts de la population mondiale, sont protégées par au moins une des mesures MPOWER** recommandées par l'OMS :

- Assurer le suivi de la consommation de tabac et des politiques de prévention ;
- Protéger la population contre l'exposition à la fumée du tabac ;
- Offrir une aide au sevrage tabagique ;
- Mettre en garde la population contre les dangers du tabagisme ;
- Appliquer des restrictions concernant la publicité, la promotion et le parrainage en faveur du tabac ;
- Augmenter les taxes sur le tabac.

Les progrès les plus notables ont été réalisés au fil des ans dans le domaine des avertissements sanitaires graphiques : 110 pays les exigent aujourd'hui (contre seulement 9 en 2007), ce qui protège ainsi 62% de la population mondiale ; et 25 pays (dont 13 de la Région européenne) ont adopté l'emballage neutre. Pourtant, les progrès sont inégaux. **La fiscalité, l'aide au sevrage tabagique et l'interdiction totale de la publicité restent des points faibles à l'échelle mondiale.** Si la Région européenne s'avère particulièrement performante dans plusieurs domaines, le tableau d'ensemble est quant à lui contrasté. Par rapport à la moyenne mondiale, la Région enregistre de meilleurs résultats en matière de surveillance du tabagisme et de mise en garde contre les dangers du tabac : 79% des pays ayant adopté les mesures sus-citées ; 53% des pays de la Région appliquent des taxes supérieures au niveau de référence des bonnes pratiques, contre seulement 21% au niveau mondial ; 13 pays ont adopté des emballages neutres et la plupart ont mis en place des réglementations sur les cigarettes électroniques. Pourtant, des lacunes subsistent : seuls 34% des pays de la Région européenne ont adopté une législation antitabac complète, un taux inférieur à la moyenne mondiale de 41% ; et seuls 13 pays sur 53 interdisent toute forme de publicité, de promotion et de parrainage en faveur des produits tabagiques.

Dans ce contexte, l'OMS/Europe a publié un nouvel argumentaire pour son Manuel de la lutte antitabac (Tobacco Control Playbook) axé sur l'une des questions les plus controversées de l'industrie : **l'utilisation d'avertissements sanitaires graphiques et d'emballages neutres.** L'industrie du tabac a toujours combattu ces mesures, affirmant à tort qu'elles sont inefficaces, qu'elles nuisent aux détaillants ou qu'elles alimentent le commerce illicite. Mais les faits montrent qu'il n'en est rien. D'après les études menées à ce sujet, **les avertissements sanitaires graphiques sont nettement plus efficaces que les étiquettes ne comportant que du texte**, surtout pour les personnes dont le niveau d'alphabétisation est faible ou pour les enfants. Ces avertissements sensibilisent aux risques pour la santé et contribuent à réduire les taux de tabagisme. Les emballages neutres renforcent cet effet. En supprimant les marques et en uniformisant les couleurs et les polices de caractères, **ils réduisent l'attrait des produits tabagiques, en particulier chez les jeunes**, tout en renforçant le message sanitaire. Les évaluations réalisées dans les pays ayant introduit les emballages neutres (notamment la France, l'Irlande et le Royaume-Uni) montrent que **ces emballages rendent les produits moins attrayants, renforcent l'intention de sevrage tabagique et ne favorisent pas le commerce illicite.** Le taux de conformité des détaillants est élevé, et les retards dans la mise en œuvre, que l'industrie du tabac avait prédit, ne se sont pas produits.

Le message de l'OMS est donc sans équivoque : **les pays doivent agir de manière décisive pour protéger la santé en comblant les lacunes qui demeurent dans leurs politiques, en renforçant l'application de la législation et en investissant dans des outils qui ont fait leurs preuves, comme les mesures MPOWER.** Ces mesures permettent de sauver des vies, de réduire les coûts des soins de santé et de protéger les générations futures du tabagisme, conformément à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, aux objectifs de développement durable des Nations Unies et à d'autres engagements pris au niveau mondial à cet égard. Avec une volonté politique forte, un plaidoyer stratégique et le soutien de l'opinion publique, les pays peuvent surmonter la pression commerciale et choisir de meilleures politiques pour garantir un avenir en meilleure santé.

VERS UNE GÉNÉRATION SANS TABAC : DES ESPACES SANS TABAC DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET.

La consommation de tabac tue chaque année environ 75 000 personnes en France, soit plus de 200 décès par jour. Le coût social du tabac est estimé à 150 milliards d'euros par an. En France, en 2023, **15,6% des jeunes de 17 ans déclarent fumer quotidiennement**. À cet âge, la maturité cérébrale est encore incomplète, démultipliant les risques d'addiction et aggravant les conséquences sanitaires de cette initiation précoce. Le tabac n'est pas qu'un problème individuel, c'est un fléau collectif. Il est aujourd'hui démontré que la fumée de tabac, même en extérieur, est responsable de 1,2 million de morts prématurées dans le monde chaque année. Au-delà des conséquences directes sur la santé des fumeurs et de leur entourage, les produits du tabac constituent une menace environnementale. On estime qu'entre 20 000 et 25 000 tonnes de mégots sont abandonnées annuellement sur le territoire national. Pour cela, le Gouvernement a publié **un décret instaurant de nouveaux espaces sans tabac extérieurs, ciblés sur les lieux où les enfants et adolescents sont présents ou exposés**. Plus de 7 000 espaces sans tabac ont déjà été créés localement, l'heure est désormais à la généralisation au niveau national.



Depuis le 1^{er} juillet, il est donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- Parcs et jardins publics ;
- Plages bordant des eaux de baignade ;
- Abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- Aux abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- Espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

La généralisation des espaces sans tabac s'accompagne **de nouvelles mesures pour prévenir les addictions et protéger les plus jeunes** :

- La réduction du taux de nicotine autorisé dans les produits du tabac et de vapotage, avec pour objectif de briser la dépendance dès la racine ;
- La limitation stricte des arômes dans les produits de vapotage, souvent pensés pour séduire les plus jeunes (ex. : goût bonbon ou barbe à papa). Ces produits sont des portes d'entrée vers la dépendance et seront encadrés dès l'année 2026.

Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles a créé **une nouvelle signalétique officielle des « espaces sans tabac »**, conçue pour accompagner l'entrée en vigueur du décret dans le cadre du Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027. Cette identité repose sur un monogramme explicite, combinant un picto de géolocalisation et un symbole d'interdiction. Des outils et ressources sont à la disposition des collectivités et des acteurs impliqués dans le déploiement (kit signalétique, charte graphique, campagne de communication, etc.).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE REDIFFUSE LA CAMPAGNE DE PROMOTION DU SITE ALCOOL INFO SERVICE.

Le nouveau site [Alcool-Info-Service.fr](https://alcohol-info-service.fr) a pour objectif **d'accompagner et de faciliter la démarche de réduction ou d'arrêt des consommations d'alcool**. Il s'adresse aux consommateurs d'alcool, à leur entourage et à toute personne qui se pose des questions sur l'alcool. Vous pourrez retrouver un annuaire qui recense plus de 2 000 structures intervenant en alcoologie sur l'ensemble du territoire français. Le nouvel espace « adresses utiles » propose une recherche facilitée, centrée sur le besoin de l'utilisateur. Santé publique France recense également l'ensemble des structures d'addictologie (alcool, mais aussi drogues illicites et jeux d'argent et de hasard), soit près de 3 000 lieux d'aide spécialisée.

Pour commander, rendez-vous à l'adresse : <https://moncoupon.santepubliquefrance.fr> ; connectez-vous à votre compte ou créez en un ; saisissez le code campagne suivant : **OUTILSADALISAIS** ; sélectionnez les documents désirés et validez votre commande. Une seule commande autorisée.

Campagne ouverte jusqu'au 30 septembre 2025. Dans la limite des stocks disponibles. Tous les documents sont disponibles sur le site internet.

LANCEMENT DE L'ENQUÊTE NATIONALE ALBANE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION.

Afin de mieux connaître et protéger l'état de santé de la population vivant en France hexagonale, Santé publique France et l'Anses ont lancé début juin, **le premier cycle de l'enquête Albane**. La phase de recueil de données se terminera fin 2026 avec des premiers résultats attendus début 2028. Première enquête incluant un examen de santé, **Albane apportera une photographie précise de la santé de la population française et de ses habitudes alimentaires, son activité physique, ses habitudes de vie et son exposition** à des substances présentes dans l'environnement.

L'enquête Albane est construite autour d'une planification sous forme de cycles répétés tous les deux ans. À chaque cycle, pourront s'ajouter des focus thématiques qui permettront d'approfondir les analyses et de surveiller plus précisément l'exposition à certaines substances spécifiques, les pesticides par exemple, ou à certains événements de santé, et d'en analyser leurs déterminants. Cette vision large et continue, s'appuyant sur des comparaisons d'un cycle à l'autre, va permettre de **suivre l'évolution de l'état de santé des Français et des risques nutritionnels, chimiques ou microbiologiques liés à leur alimentation ; de mesurer ainsi l'efficacité des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics et d'orienter in fine les politiques publiques**.

Pour chaque cycle, des échantillons distincts de plus de 3 000 personnes (enfants et adultes) seront mobilisés, sélectionnés au hasard sur plus d'une centaine de zones d'enquêtes réparties aléatoirement sur le territoire. Plusieurs moyens seront mobilisés pour collecter les données :

- **Un questionnaire en face à face** avec un enquêteur sur leur logement, leur profession et leur famille ;
- **Un auto-questionnaire** sur leurs habitudes de vie, leur santé, leurs habitudes alimentaires et leur activité physique ;
- **Une enquête alimentaire** avec un relevé exhaustif des consommations sur trois jours non consécutifs, à compléter sur une plateforme en ligne ou par téléphone avec une équipe de diététiciens ;
- **Le port d'un accéléromètre**, sur une période de sept jours, pour mesurer l'activité physique d'un sous-échantillon aléatoire de personnes ;
- **Un examen de santé**, à faire dans un laboratoire de biologie médicale avec mesure de la taille, du poids, de la force musculaire et de la pression artérielle. Des prélèvements d'urine et de cheveux seront également réalisés chez les participants de plus de 3 ans, ainsi que des prélèvements de sang pour ceux de plus de 6 ans.



Dans un premier temps, les données recueillies permettront d'établir :

- **Des valeurs de référence** d'exposition à partir des niveaux d'imprégnation de la population aux substances présentes dans l'environnement – en amont de toute interprétation sanitaire
- **Les déterminants environnementaux et alimentaires** de ces expositions ;
- **La part non diagnostiquée de certaines maladies chroniques** et son évolution ;
- **Les prévalences d'adéquation et d'inadéquation** des apports nutritionnels.

Dans un second temps, les résultats d'Albane, associés aux données du Système National des Données de Santé (SNDS), permettront de déterminer quelles sont les maladies développées en fonction des expositions, des habitudes alimentaires et des caractéristiques de l'environnement décrites ou mesurées. Ils viendront alimenter des travaux complémentaires menés par l'Anses visant à établir des valeurs toxicologiques de référence pour une substance, c'est-à-dire le niveau de concentration d'une substance à partir duquel celui-ci représente un risque pour la santé. À plus long terme, ces données seront mises à disposition des équipes de recherche françaises et internationales pour **mieux caractériser les liens entre santé, environnement et alimentation**. À l'échelon de l'Union européenne, les résultats d'Albane seront exploités dans le cadre du Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (PARC), une collaboration de grande envergure fédérant 200 partenaires au niveau européen. Ce partenariat coordonné par l'Anses, vise notamment à **mieux anticiper les risques émergents** et à **soutenir la mise en œuvre effective des nouvelles orientations des politiques publiques européennes de protection de la santé et de l'environnement**.

Pour plus d'informations sur l'enquête Albane, [cliquez ici](#)

✿ REPERPREV : UN REGISTRE NATIONAL POUR GUIDER LES ACTEURS VERS UNE PRÉVENTION EFFICACE.

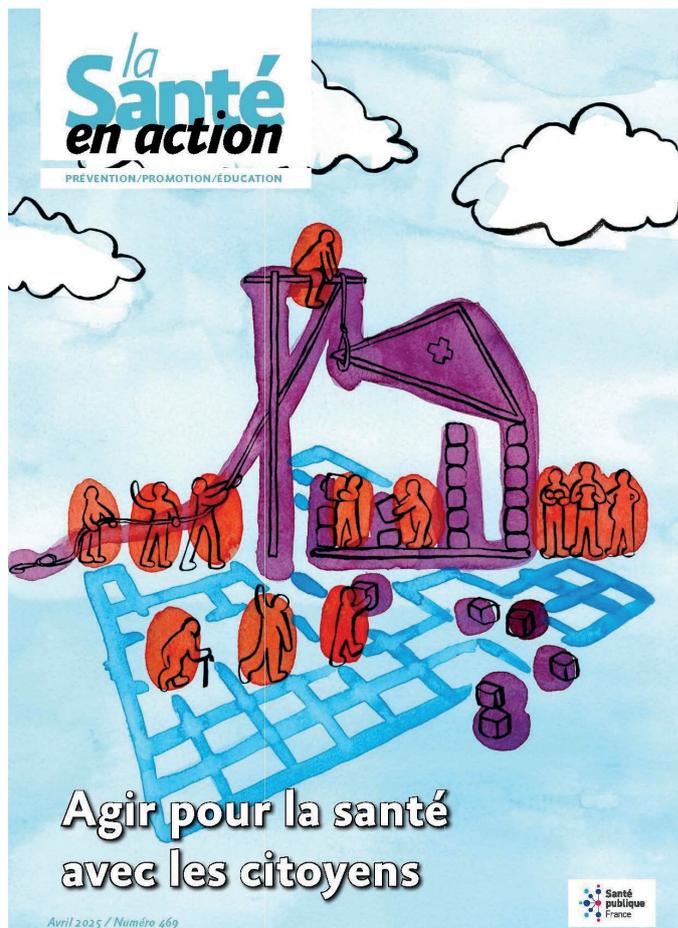
Le 16 juin, Santé publique France a mis en ligne **ReperPrev, le registre des interventions en prévention et promotion de la santé**. Avec ReperPrev, Santé publique France apporte son expertise et ses outils pour appuyer les professionnels du champ de la prévention, de la santé publique et les acteurs de proximité ; et ainsi, favoriser le développement de la prévention et de la promotion de la santé au plus proche des besoins. **ReperPrev est reconnu comme étant le Registre national en prévention pour la France** par la communauté scientifique de recherche en prévention, par la Société européenne de recherche en prévention (European Society for Prevention Research, EUSPR), et par le groupe de travail européen sur les « Portails de bonnes pratiques en promotion de la santé et dans la prévention des maladies (« TWIG EuroHealthNet Best Practice Portals on Health Promotion and Disease Prevention »).



Le Registre a pour objectif premier de **recenser les interventions selon plusieurs niveaux de classification** et d'appuyer ses travaux sur des éléments de preuve qui émanent de travaux d'évaluation. Il **recense également les interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé déjà déployées ou proposées en France** pour que les acteurs de terrain puissent s'en saisir dans leur contexte professionnel. Certaines interventions non évaluées peuvent aussi être recensées si elles sont jugées comme étant « prometteuses ». Santé publique France s'intéresse également à la réplique d'interventions (déjà évaluées) d'un territoire à un autre, voire à l'adaptation française de programmes ayant fait leurs preuves à l'international. Le registre cherche in fine à faciliter l'implémentation d'interventions pour augmenter l'efficacité et l'équité des dispositifs locaux de prévention et promotion de la santé à une échelle nationale.

Pour plus d'informations sur le registre, [cliquez ici](#)

✿ AGIR POUR LA SANTÉ AVEC LES CITOYENS : LE DOSSIER DE LA SANTÉ EN ACTION N°469.



Santé publique France a publié, dans une nouvelle édition de sa revue *La Santé en action*, un dossier sur **la participation citoyenne en santé**. De la démocratie sanitaire à la démocratie en santé, ce dossier explore comment les différentes formes de participation des citoyens s'incarnent aujourd'hui et comment elles permettent d'impliquer davantage les personnes dans les décisions qui concernent leur propre bien-être physique et mental, mais aussi celui d'une communauté. **Cet engagement apporte beaucoup de bénéfices, individuels et collectifs** : il améliore la qualité des soins, favorise l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes, contribue à réduire les inégalités de santé, etc. Aujourd'hui, les savoirs de l'expérience sont davantage reconnus, des citoyens sont associés à la construction d'enquêtes de santé, ou de messages de prévention. Toutefois, concevoir des politiques de santé non seulement pour les populations mais avec elles exige du temps et des moyens. Et se heurte à une difficulté : comment garantir une participation effective et inclusive ?

Pour consulter le numéro, [cliquez ici](#)

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

- **L'Institut national du cancer a lancé un appel à candidatures pour la création d'une chaire de recherche en sciences humaines et sociales sur le thème « Alcool et approches innovantes en prévention des cancers ».** L'objectif est de renforcer les connaissances sur les stratégies de prévention efficaces, en particulier auprès des populations les plus exposées, et comprendre les freins et leviers à leur mise en œuvre. L'appel est ouvert jusqu'au 09 septembre – 16h.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Dans le cadre de la planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé un nouvel appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) », à hauteur de 10 millions d'euros.** Les PAT permettent de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation contribuant à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques, et de santé du territoire. Ce dispositif, géré par les directions régionales chargées de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF/DAAF), vise à soutenir : le passage en phase opérationnelle des PAT (niveau 2) ; la structuration de réseaux régionaux pour amplifier leur action et permettre l'échange de bonnes pratiques et l'interconnaissance entre PAT. Les subventions seront comprises entre 40 000€ et 150 000€ par PAT et pourront représenter jusqu'à 70% du total des dépenses éligibles du budget global.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **La Semaine européenne des régions et des villes se tiendra du 13 au 15 octobre à Bruxelles, sous le slogan « Façonner demain, ensemble ».** Cet événement annuel est l'occasion pour les collectivités locales de toute l'Europe de mettre en lumière leurs initiatives, d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer leur réseau à l'échelle européenne. Toutes les sessions et activités seront basées sur les thématiques suivantes : cohésion et croissance pour l'avenir ; le droit de rester : libérer le potentiel de chaque territoire ; les villes construisent demain.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ÉVÈNEMENTS.

- **La Société Française de l'Évaluation organise les Journées françaises de l'Évaluation « Les nouveaux défis de l'évaluation des politiques publiques », les 30 et 31 octobre à Sciences Po Rennes.** Cette édition aura pour thématique « Évaluation en transition(s) » et sera l'occasion de croiser les regards autour des enjeux liés aux transitions et à l'évolution de l'action publique.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le prochain congrès de la SFSP aura lieu du 05 au 07 novembre à Lille Grand Palais.** Cette édition est co-organisée avec le CCOMS. Santé mentale et psychiatrie seront à l'honneur, réunies sous la thématique principale du congrès : « Santé mentale publique ». Les inscriptions à l'évènement sont ouvertes. Le formulaire de demande de gratuité destiné à des personnes directement concernées par des troubles psychiques, à des proches-aidants et à des pair-aidants bénévoles est également [accessible en ligne](#).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le Pôle Ressources National Sport Santé Bien-Être organise son prochain colloque webinaire national annuel intitulé « Le mouvement pour une meilleure santé mentale », le jeudi 13 novembre.** Cet événement vise à promouvoir le mouvement tout au long de la vie, comme moyen de prévention et d'intervention pour les différentes composantes de la santé mentale en réunissant scientifiques, acteurs institutionnels et de terrain (collectivités territoriales, associations, etc.). Les inscriptions seront bientôt ouvertes.
- **Le prochain Congrès de la SFSE aura lieu les 27 et 28 novembre à Montpellier et portera sur « Systèmes alimentaires, santé et environnement : quelles avancées pour éclairer les débats de société ? ».** Les objectifs de ce congrès sont d'établir un état des connaissances sur les bénéfices et risques des systèmes alimentaires pour la santé et l'environnement ; de partager des pratiques innovantes ou inspirantes, individuelles ou collectives, permettant de réduire les risques et maximiser les bénéfices sur la santé du vivant, et ce à toutes les échelles considérées ; et enfin de définir les moyens de capitaliser ces savoirs et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Pour plus d'informations et pour s'inscrire, [cliquez ici](#)

- **Le CNFPT lance un nouveau rendez-vous régulier pour échanger en direct, à distance « Les Web'Cafés - les dynamiques en santé ».** Sur un créneau de 45 minutes, venez assister à une présentation d'un territorial ou d'un élu qui témoignera d'une bonne pratique, ou d'un expert qui explicitera un sujet / concept ; et participer à des discussions libres et collectives entre pairs pour échanger sur vos expériences, vos réussites et aussi vos difficultés et vos questionnements. Pas d'inscription, pas d'enregistrement – venez en direct ! Visio accessible via le même lien, chaque mois.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ACCÈS AUX SOINS.

- UFC-Que-Choisir a publié une nouvelle étude inédite qui révèle une aggravation de la mauvaise répartition des médecins sur le territoire : 3/4 des départements ont vu leur situation se détériorer en 10 ans. Les politiques publiques menées jusqu'à présent, fondées sur de coûteuses incitations, échouent à endiguer cette situation.

Pour accéder à l'étude, [cliquez ici](#)

ADDICTIONS.

- Le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) met en évidence « une association modeste mais significative » entre la consommation d'alcool et le risque d'avoir un cancer du pancréas. Une étude pilotée par l'un de ses scientifiques publiée dans la revue scientifique américaine Plos Medicine, fournit « de nouvelles preuves que le cancer du pancréas pourrait être un autre type de cancer associé à la consommation d'alcool, un lien sous-estimé jusqu'à présent ». Chaque augmentation de 10g/jour de la consommation d'alcool pur, soit un verre standard, est associée à une augmentation de 3% du risque de cancer du pancréas. Chez les femmes, comparé à une consommation faible (0,1 à 5g/jour), boire 15 à 30g/jour d'alcool est associé à un risque accru de 12%. Chez les hommes, consommer 30 à 60 g/jour et plus de 60g/jour est associé à des risques accrus de 15% et de 36% respectivement. Un lien direct entre consommation d'alcool et cancer a désormais été établi pour sept cancers (côlon-rectum, œsophage, foie, cavité buccale, pharynx, larynx, sein).

Pour plus d'informations sur l'étude, [cliquez ici](#)

- Alors que l'usage de drogues est encore fortement stigmatisé, Fédération Addiction, Dont' Punish et Orès France ont lancé l'outil « Le Livret des histoires ». Ce dernier est une réponse puissante et pédagogique aux multiples clichés et représentations. Il donne : des récits incarnés, inspirés de vécus concrets ; des usages qui traversent toutes les classes sociales, tous les âges ; des histoires qui troublent, interrogent, déplacent les repères. Distribué avec un jeu, *le Livret des histoires* est conçu pour circuler largement. Il met en lumière les trajectoires souvent ignorées ou caricaturées, toutes inspirées de personnes accompagnées ou rencontrées par les structures adhérentes de la Fédération Addiction. Le livret vise à ouvrir le dialogue, à interpeller, et surtout à mobiliser contre les préjugés et pour des politiques de santé publique ancrées dans la réalité des personnes.

Pour accéder au livret, [cliquez ici](#)

ALIMENTATION.

- ALTAA (l'Alliance pour les transitions agricoles et alimentaires) a publié dans sa boîte à outils des fiches retours d'expériences de territoires pilotes sur la transformation des environnements alimentaires. Parmi celles-ci : les formations à destination d'agents intervenant sur le temps des repas ou les ateliers cuisine à destination des enfants à Rennes ou encore la mise en place d'une dynamique de collaboration entre chercheurs et acteurs du système alimentaire pour faire évoluer les comportements alimentaires des 6-15 ans sur le territoire du PAT Grand Clermont-Livradois Forez (PLAN'EAT Kids).

Pour découvrir ces ressources, [cliquez ici](#)

- Dans son dernier épisode, le podcast « Food for Europe » s'est intéressé à un sujet crucial pour l'avenir des agriculteurs : l'accès des jeunes aux métiers de l'agriculture. Intitulé « dialogue avec les jeunes : faciliter l'accès aux carrières agricoles », ce nouvel épisode revient sur la 2^e édition du Dialogue de la jeunesse sur le renouvellement générationnel qui s'est tenue le 07 mai, ainsi que sur la conférence sur la Vision pour l'agriculture et l'alimentation européenne organisée le lendemain. L'objectif de cet épisode était de faire émerger des solutions concrètes pour permettre à une nouvelle génération de s'installer, d'innover et de pérenniser l'activité agricole sur l'ensemble du territoire européen.

Pour accéder au replay, [cliquez ici](#)

- Afin d'avoir une vision élargie des contaminations PFAS dans les denrées alimentaires, Générations Futures a compilé les données et analyses officielles disponibles dans plusieurs pays européens. Ce travail révèle des informations inquiétantes concernant l'exposition des européens aux PFAS via l'alimentation.

Pour consulter le rapport complet, [cliquez ici](#)

EAUX.

- L'eau en 2050 : graves tensions sur les écosystèmes et les usages. Le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan publie une note d'analyse dans laquelle il estime que 88% du territoire de France métropolitaine connaîtra fréquemment d'ici 2050 des situations de « tension hydrique » en été compte tenu du changement climatique, si le pays ne change pas radicalement sa politique de gestion de l'eau. Le Sud-Ouest et le Sud-Est pourraient être particulièrement affectés, notamment du fait de l'irrigation des cultures.

Pour consulter la note, [cliquez ici](#)

ENFANCE, JEUNESSE.

- **Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur de de la Recherche a publié le « Guide de la vie étudiante à destination des lycéens ».** Ce guide s'adresse aux élèves qui terminent leurs années de lycée et s'apprentent à entrer dans l'enseignement supérieur. Aides financières, logement, santé, restauration, sport et culture, insertion, engagement, etc. Tous les sujets sont abordés de manière pratique dans ce guide qui renvoie systématiquement aux sources autorisées pour entamer les démarches ou obtenir les informations les plus précises.

Pour accéder au guide, [cliquez ici](#)

- **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a lancé une nouvelle Convention citoyenne sur les temps de l'enfant.** Cette dernière va réunir 130 citoyennes et citoyens tirés au sort pour 7 sessions de travail réparties jusqu'au mois de novembre 2025. Le rôle d'une Convention citoyenne est d'aider les responsables politiques à mieux décider et à écrire des lois adaptées aux défis, aux besoins et aux réalités des Françaises et des Français. Sur le sujet des temps de l'enfant, l'objectif est de recueillir la parole et les propositions concrètes et chiffrées des Français sur ce sujet qui touche au présent et à l'avenir de la société.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **D'octobre 2025 à mars 2026, UNICEF France lance une consultation nationale qui portera sur la santé mentale des enfants.** Lancées en 2013, les consultations nationales de l'UNICEF permettent aux enfants et aux jeunes de s'exprimer sur une thématique particulière. À l'issue de cette période de consultation, des recommandations seront formulées afin d'orienter les politiques publiques aux niveaux local et national.

Pour en savoir plus et participer à la consultation nationale, [cliquez ici](#)

- **Publiés chaque année par l'Injep, qui porte le service statistique ministériel chargé de la jeunesse, de la vie associative et des sports, les chiffres-clés de la jeunesse visent à rendre accessible un ensemble d'indicateurs de référence sur les questions de jeunesse.** Ce recueil est le fruit d'une collaboration avec les services statistiques ministériels, l'INSEE et les organismes publics producteurs de données sur la jeunesse. Il propose aux acteurs de la jeunesse et au grand public de mieux connaître les spécificités des 15-29 ans en mobilisant les dernières données disponibles dans des domaines aussi variés que la démographie, l'éducation, l'emploi, l'engagement citoyen, les loisirs, le sport, la culture, les violences, la justice, ou encore la santé.

Pour consulter les chiffres-clés 2025, [cliquez ici](#)

- **Un nouvel arrêté publié le 02 juillet au Journal officiel spécifie que les écrans sont désormais formellement interdits dans les lieux d'accueil des jeunes enfants.** Cette interdiction figurera désormais dans la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (initialement publiée en 2022), qui s'adresse à tous les professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, employés de crèches, etc.). « *Il est interdit d'exposer un enfant de moins de trois ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement* ».

Pour consulter la charte, [cliquez ici](#)

ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE.

- **Encore peu connue, l'Ambrosie trifide est en train de s'implanter en France. Plus rare que sa cousine *Ambrosia artemisiifolia*, elle peut atteindre 4 mètres de haut, envahir les cultures, faire perdre les récoltes, etc. et émettre un pollen hautement allergisant.** Face à la progression inquiétante de l'Ambrosie trifide dans plusieurs territoires, et à l'enjeu qu'elle représente en matière de santé publique et d'impact agricole, l'observatoire des ambrosies – FREDON France lance un appel à la vigilance. Un plan d'intervention d'urgence est disponible en ligne. Une campagne de communication nationale est également lancée. Elle s'appuie sur un communiqué de presse, un kit de communication avec un article complet, les points clés à retenir, une photothèque, et un Plan d'intervention d'urgence.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

Pour accéder au kit de communication, [cliquez ici](#)

INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ.

- **Labo Cités a publié le dernier numéro des cahiers du développement social et urbain : « *Se déplacer dans les quartiers, la ville, et au-delà* ».** La publication a pour vocation d'actualiser l'état des lieux des inégalités de mobilités vécues dans les quartiers populaires, dans un contexte de transition environnementale. Et de donner à voir les avancées des différentes politiques publiques, dont la politique de la ville, pour lever les freins à la mobilité dans les quartiers.

Pour consulter le numéro, [cliquez ici](#)

MOBILITÉS.

- **Le collectif « Place aux Piétons » organise la 3^e édition des Rencontres nationales de la marche en ville (Rennes, 25-26 septembre).** L'évènement s'adresse à un large public : collectivités locales, services de l'État, chercheurs, étudiants, associations françaises et européennes, bureaux d'études, entreprises, piétons et randonneurs et à toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour le développement des mobilités actives !

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

ONE HEALTH.

- **L'État reconnu partiellement responsable d'un décès suite à l'exposition à des algues vertes.** La cour administrative d'appel de Nantes a condamné l'État à indemniser la famille de Jean-René Auffray, un joggeur retrouvé mort, en 2016, sur une plage jonchée d'algues vertes dans les Côtes d'Armor. Dans son arrêt du 24 juin 2025, la CAA de Nantes « *retient la responsabilité pour faute de l'État, en raison de ses carences dans la mise en œuvre de la réglementation européenne et nationale destinée à protéger les eaux de toute pollution d'origine agricole* ». Néanmoins, étant donné la connaissance de l'estuaire par la victime, la cour considère « *que la victime a pris des risques en allant dans ce secteur et juge en conséquence que l'État est responsable à hauteur de 60% seulement des conséquences dommageables du décès* ».

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.

- **Le Réseau Environnement Santé a lancé une pétition « Zéro Perturbateurs Endocriniens ».**

Pour signer la pétition, [cliquez ici](#)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- **L'Assemblée nationale a voté la suppression des ZFE dans le cadre du projet de loi « simplification ».** Face à ce vote, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, a rappelé les enjeux de santé liés à la pollution de l'air et que « *dans les deux agglomérations où les ZFE sont effectives, soit celles de Lyon et Paris, la concentration de dioxyde d'azote a été réduite de plus d'un tiers* ». Grégory Doucet, Maire de Lyon, a également souligné les améliorations de la qualité de l'air grâce à la ZFE : « *la pollution recule. Le trafic baisse. Les accidents aussi (...) Ce que nous demandons est clair : des aides suffisantes pour que chaque ménage puisse changer de véhicule sans s'appauvrir. La santé, la justice sociale et la liberté de circuler ne doivent être ni opposées, ni instrumentalisées* ». La Ville de Paris a également voté pour rétablir les ZFE, « *outil indispensable pour protéger la santé publique et répondre à l'urgence climatique* ». Le Gouvernement ayant engagé la procédure accélérée sur ce texte, la convocation d'une commission mixte paritaire (CMP), composée de sept députés et de sept sénateurs, est à prévoir afin de trouver un accord sur une version commune.

- **Santé publique France et l'EHESP reconduisent la formation « L'évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS), un outil d'aide à la décision dans le cadre d'une politique d'amélioration de la qualité de l'air ambiant ».** Cette formation hybride s'adresse notamment aux collectivités territoriales. Elle vise à connaître les outils et méthodes d'évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS) ; comprendre comment mobiliser une EQIS pour réaliser une évaluation économique des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique ; se former à l'outil AirQ+ de l'OMS et mettre en œuvre une EQIS à travers différentes études de cas. Elle est financée par la DGS, l'Ademe et le Cerema.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

SANTÉ DES FEMMES.

- **42% des Européennes ont eu du mal à s'acheter des protections hygiéniques au cours des 12 derniers mois, selon une étude OpinionWay pour l'association française de lutte contre la précarité menstruelle « Règles Élémentaires ».** L'association « Règles Élémentaires » explique que la précarité menstruelle est le fait « *d'avoir des difficultés d'accès à des produits périodiques en quantité suffisante pour vivre dignement et sereinement ses périodes de règles* ». Sur les 112 millions de personnes en Europe qui ont leurs règles, près de 50 millions « *se retrouvent à devoir utiliser des produits inadaptés pendant leurs règles* ». « *Avoir recours à des chiffons, du papier toilette, du papier journal, ou porter des produits périodiques trop longtemps, poursuit l'association, sont autant de substituts et de stratégies qui peuvent causer des troubles de santé importants et des conséquences psychiques durables* ». En France, ce sont quatre millions de femmes qui sont concernées par la précarité menstruelle. L'association estime que « *les produits périodiques devraient être considérés pour ce qu'ils sont : un produit de première nécessité* » et regrette que « *leur prix ne soit ni encadré, ni régulé, ni remboursé* ». « *Si on ne fait rien maintenant, la situation risque d'empirer partout dans l'UE* », alerte « Règles Élémentaires ». L'association fait également plusieurs recommandations comme « *cartographier précisément la précarité menstruelle dans l'UE pour permettre aux États-membres d'y répondre de façon adaptée* » ou encore « *développer une approche globale de la santé menstruelle [...] en l'intégrant comme un axe à part entière de travail pour la santé et l'égalité de genre dans l'UE* ».
- **L'Onaps diffuse l'enquête « Femmes et activités physiques et sportives au travail ».** Alors qu'en 2024, les femmes représentent 48,8% de la population active en France, aucune étude portant sur les activités physiques ou sportives au travail ne cible les femmes. C'est pourquoi l'Onaps réalise une enquête, d'une durée d'environ 5 à 10 minutes, portant sur les activités physiques et sportives des femmes au travail afin de mieux connaître leurs pratiques dans le cadre du travail.

Pour participer à l'enquête, [cliquez ici](#)

- La DREES a diffusé les comptes des hospitalisations en lien avec un geste auto-infligé : c'est-à-dire une tentative de suicide ou une automutilation non suicidaire (scarifications, brûlures, coups contre un mur, etc.). Ces comptes proviennent des données du système nationale de données de santé. Ils sont présentés par âge et sexe et couvrent la période 2012-2024. En 2024, près de 82 000 personnes âgées de 10 ans ou plus ont été hospitalisées au moins une fois pour un geste auto-infligé (dont 64% de femmes). Les données 2024 montrent que l'augmentation persiste et s'accroît chez les jeunes femmes : elle est particulièrement marquée chez les très jeunes filles âgées de 10 à 14 ans avec une progression de +22% entre 2023 et 2024 tandis qu'elle atteint +14% chez les 15-19 ans. Le nombre de patientes un peu plus âgées est également à la hausse : +4% de patientes âgées de 20 à 24 ans et + 9% parmi les 25-29 ans, deux classes d'âge avec le plus de personnes hospitalisées. Le nombre d'hospitalisations de femmes âgées de 40 à 60 ans a, en contraste, régulièrement baissé depuis 2012.

Pour consulter les données, [cliquez ici](#)

SANTÉ ENVIRONNEMENT.

- Fédération Promotion Santé et le Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) co-signent un communiqué « Proposition de loi Duplomb : des reculs inacceptables pour les acteurs de la promotion de la santé et de l'environnement ». Il alerte sur les dangers majeurs que représente la proposition de loi portée par le sénateur Laurent Duplomb. « Sous couvert de « lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Cette proposition constitue un recul grave en matière de santé publique, de protection de la biodiversité et du bien-être animal. De plus, cette loi, en contournant les processus démocratiques et en favorisant des intérêts privés au détriment de la santé de toutes et tous – y compris celle des agriculteurs – va à l'encontre des principes portés par les deux entités. Face à cela, elles réaffirment leur engagement en faveur d'une approche éthique, fondée sur le bien commun et l'intérêt général, sur la valeur accordée au lien social et au débat démocratique. Elles refusent que des intérêts privés contraires à la santé publique dictent l'avenir des territoires. Elles joignent leurs voix à toutes celles, nombreuses, qui protestent contre ce recul inacceptable pour la protection de la santé du vivant, et contre le passage en force de mesures dont l'énorme impact sur les biens communs aurait pleinement justifié un débat démocratique ».

Pour consulter le communiqué, [cliquez ici](#)

SANTÉ MENTALE.

- Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, le ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins et la Maison Sport-Santé PEPS ont publié le guide « Santé mentale et activité physique » pour promouvoir les bienfaits de l'activité physique et sportive (APS) pour la santé mentale. Des conseils sont également dispensés pour que chacun puisse mieux intégrer l'activité physique dans son quotidien.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- Le Centre national de ressources et d'appui aux Conseils locaux de santé mentale (CLSM) a publié un guide national de recommandations destinés à accompagner les territoires dans la création et le fonctionnement de leur CLSM. Face à l'augmentation des besoins en santé mentale et à la diversité des pratiques observées sur le terrain, ce guide répond à une demande forte de structuration. Il s'inscrit dans la continuité des engagements nationaux pour une santé mentale publique, territoriale, participative et décloisonnée. Il propose un cadre de référence national aligné sur les politiques de santé publique et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tout en valorisant la souplesse nécessaire à l'adaptation locale.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ont publié une étude dédiée à la santé mentale à partir des données les plus récentes de l'enquête EpiCov. L'enquête couvre la période 2020-2022 à l'aide d'un panel d'environ 64 000 participants représentatif de la population vivant en France et âgée de 15 ans ou plus au démarrage de l'enquête. L'étude rend compte de l'évolution de certains indicateurs de santé mentale tels que les syndromes dépressifs et les pensées suicidaires dans cette population ainsi que les difficultés psychosociales chez les mineurs. Des données sur le recours aux soins de santé mentale, les inégalités sociales, l'expérience de discriminations, l'orientation sexuelle ainsi que l'usage des écrans et des réseaux sociaux sont également analysées. L'étude met en exergue certains facteurs liés à la santé mentale dégradée qui se retrouvent notamment chez les femmes âgées de moins de trente ans.

Pour accéder à l'enquête, [cliquez ici](#)

- Le mercredi 11 juin, le Gouvernement a dévoilé un plan pour tenter de mieux repérer et soigner les troubles psychiques, mais aussi de rendre plus attractive la psychiatrie.

Pour consulter le plan, [cliquez ici](#)

- Une nouvelle instruction (n°DGS/SP4/2025/78 du 20 mai 2025) a été publiée sur les Conseils Locaux de Santé Mentale. Cette nouvelle instruction actualise celle de 2016 (n°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016), consolide et renforce les CLSM.

Pour consulter l'instruction, [cliquez ici](#)

- **La lettre du GCS pour la recherche et la formation en santé mentale est parue.** Au sommaire : retour sur la conférence de l'OMS « La santé mentale dans toutes les politiques : relever les défis et concevoir des solutions partagées » ; nouveau bilan d'activité du GCS-CCOMS ; CLSM : nouvelle instruction ministérielle et publication du guide national de recommandations « Créer et faire fonctionner un CLSM ».

Pour consulter la lettre, [cliquez ici](#)

- **L'Institut national du cancer a publié « Le point sur santé mentale et cancer ».** Dans le cadre de la Grande Cause nationale 2025 « Parlons santé mentale ! », l'Institut national du cancer poursuit et renforce sa mobilisation et s'engage autour de 10 actions concrètes pour mieux prévenir, dépister, soigner et accompagner. Cette fiche synthétique est destinée au grand public et aux professionnels de santé.

Pour accéder au document, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE.

- **La Société Française de Santé Publique diffuse un questionnaire d'évaluation à destination de tous les professionnels de santé publique « Évaluation du portail CAPS et de ses usages : Promotion de la santé, savoirs expérientiels et capitalisation : si on faisait le point ensemble ? ».** L'objectif de cette évaluation est de mieux comprendre l'utilisation des ressources proposées par le Portail CAPS, d'identifier ce qu'elles apportent et les axes d'amélioration possibles, afin de les rendre encore plus utiles aux acteurs de la promotion de la santé.

Pour répondre à l'enquête, [cliquez ici](#)

SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE.

- **Le Conseil national du sida et des hépatites virales a adopté l'avis « santé sexuelle et numérique » qui apporte des recommandations sur la santé sexuelle des adolescentes, des adolescents et des jeunes adultes à l'ère du numérique.**

Pour consulter l'avis, [cliquez ici](#)

UNE SEULE SANTÉ.

- **Le CNFPT a publié les replays de 3 webinaires « Les collectivités concernées par l'approche 'Une seule santé' ».** Ces derniers avaient pour objectif d'apporter des clefs de compréhension du concept et voir pourquoi et comment les collectivités doivent y contribuer et peuvent y trouver un levier d'action et de mobilisation. Les 3 webinaires se suivent et se complètent.

Pour accéder aux ressources, [cliquez ici](#)

URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ.

- **Les ministères chargés de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique et la DDTM du Pas-de-Calais organisent une formation gratuite dédiée à l'aménagement durable favorable au bien-être et à la santé.** La formation – à destination des élus locaux, agents des collectivités territoriales et de l'État, aménageurs et professionnels – se tiendra les 8 et 9 septembre à Arras (Pas-de-Calais). Date limite d'inscription : 02 septembre.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#)